

GESTION DES DÉCHETS

2015

BILAN DE LA TROISIÈME ANNÉE SUIVANT L'INTRODUCTION DE LA TAXATION DES DÉCHETS

INTRODUCTION

L'année 2015 a été marquée par une importante restructuration du Service d'assainissement qui a engendré la création du nouveau Service de la propreté urbaine au 1^{er} janvier 2016. Avec ce remaniement, la Direction des travaux a décidé de regrouper en un seul service toutes les activités liées à l'entretien du domaine public et à la gestion des déchets initialement réparties entre plusieurs entités administratives. Cette centralisation au sein du nouveau **Service de la propreté urbaine** permet de mieux répondre aux besoins des usagers en regroupant les forces de travail. Les équipes ainsi consolidées pourront assurer des prestations de qualité au quotidien grâce à de nouvelles synergies qui seront mises en place et avec des services de proximité qui pourront être déployés afin de cibler des actions par quartier ou en collaboration avec des associations.

Le Service de la propreté urbaine, fort de ses 335 collaboratrices et collaborateurs, aura pour mission d'assurer l'entretien de l'espace public en appliquant une gestion des déchets efficace et respectueuse de l'environnement mais aussi en intensifiant la lutte contre les incivilités telles que le dépôt sauvage des déchets (littering) ainsi que la pollution qui en découle.

En ce qui concerne l'année 2015, les fractions de déchets collectées en porte-à-porte se situent dans un ordre de grandeur similaire à celui des années 2013 et 2014. Ces chiffres confirment donc, une fois de plus, que les habitudes prises par la population lausannoise en matière de gestion des déchets ont évolué depuis 2012 (année de référence avant le changement de système) et que le chemin parcouru dans ce domaine est remarquable.

LES MOYENS DE COLLECTE AU SERVICE DE LA POPULATION

Les moyens de collecte à disposition de l'ensemble des ménages lausannois, ainsi que des commerces et entreprises qui le désirent sont les suivants :

- **une collecte en porte-à-porte** des ordures ménagères et du papier-carton deux fois par semaine et une collecte hebdomadaire du verre et des déchets végétaux crus
- **97 postes fixes** accessibles en tout temps par les ménages
- **5 déchèteries de quartier**
- **une déchèterie mobile** qui s'installe dans 28 lieux de la ville

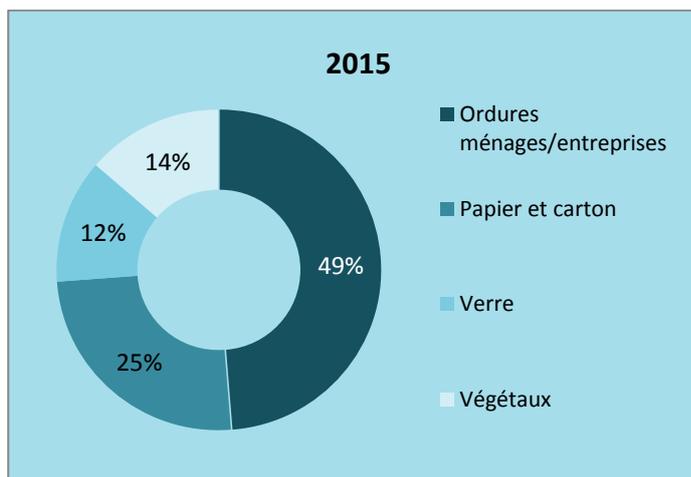
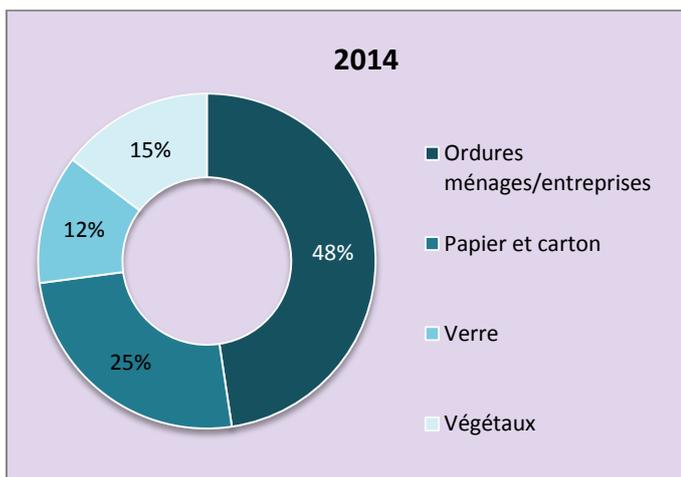
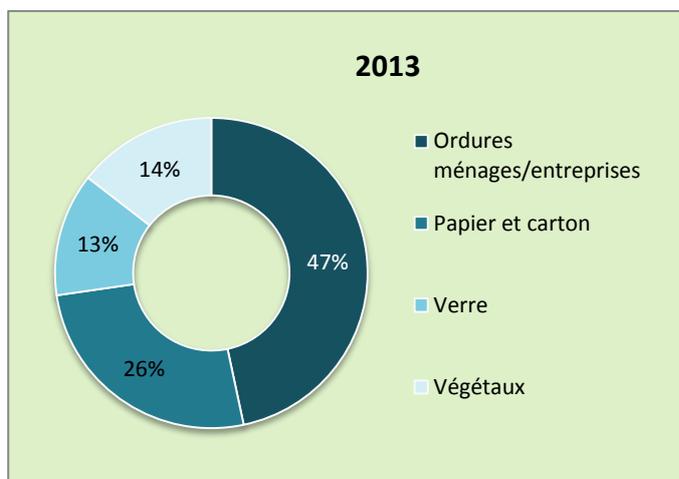
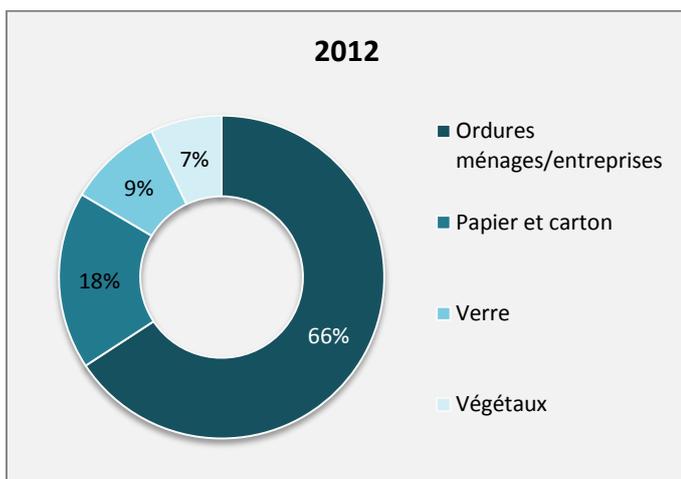
D'autres prestations spécifiques sont proposées notamment pour la collecte de lavures, des cartons, du fer blanc et des possibilités de ramassages plus fréquents sont possibles, par exemple, pour les hôtels.

DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

RÉPARTITION PAR TYPES DE DÉCHETS POUR LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

L'année de référence (2012) permet de comparer les parts des fractions de déchets collectés en porte-à-porte avant et après l'introduction de la taxation des déchets en 2013. La part des déchets incinérables a fortement diminué au profit des déchets incinérables. La part de déchets incinérables collectés en porte-à-porte est stable depuis 2013 et se situe à 49% en 2015.

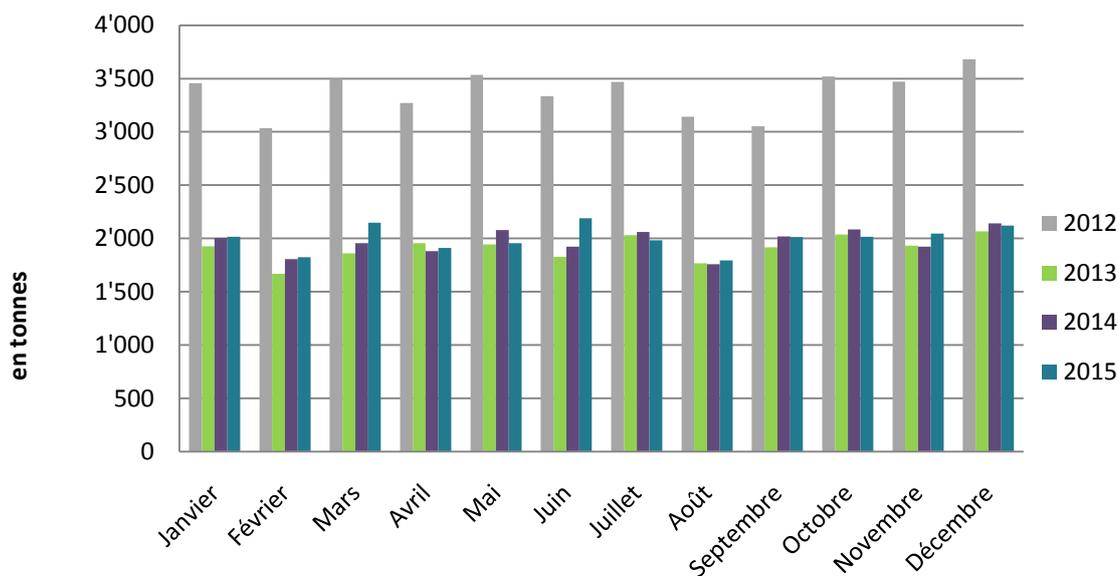
L'évolution des types de déchets collectés en porte-à-porte est représentée par les schémas ci-dessous :



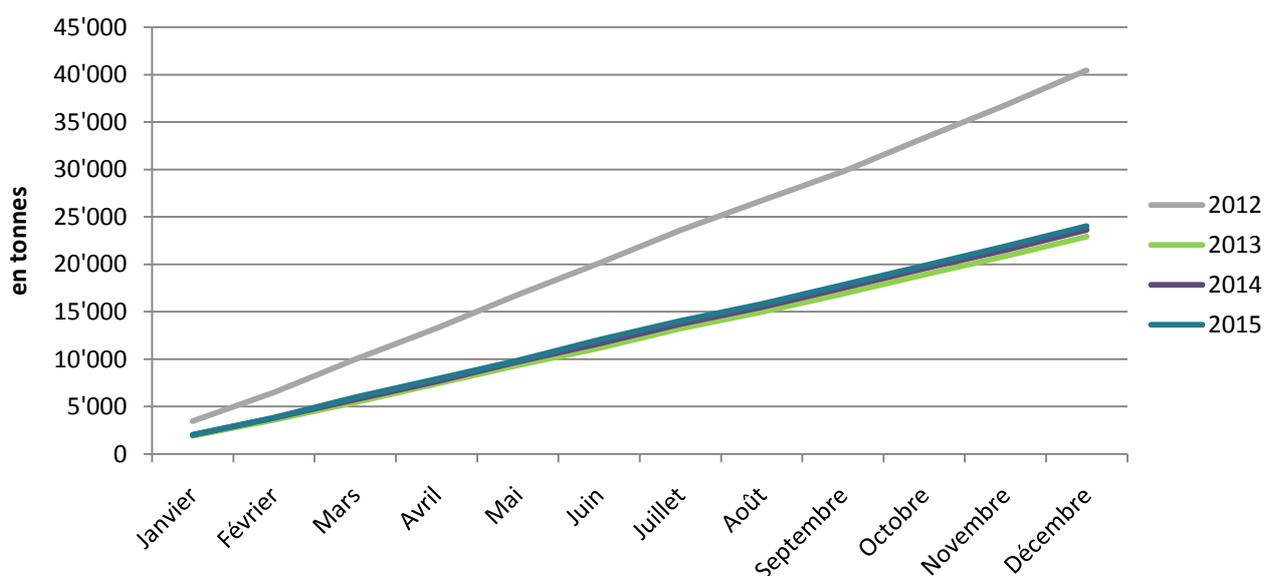
ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Les ordures ménagères ou assimilées (ménages et entreprises, sacs officiels et conteneurs au poids) qui ont été collectées durant l'année 2015 se montent à **24'021.41 tonnes**, ce qui représente une légère augmentation de 1.6% en comparaison des quantités 2014. Les graphiques présentés ci-dessous permettent de constater en un coup d'œil l'effet de l'introduction de la taxation des déchets sur la collecte des déchets incinérables en comparant les volumes avec l'année de référence 2012.



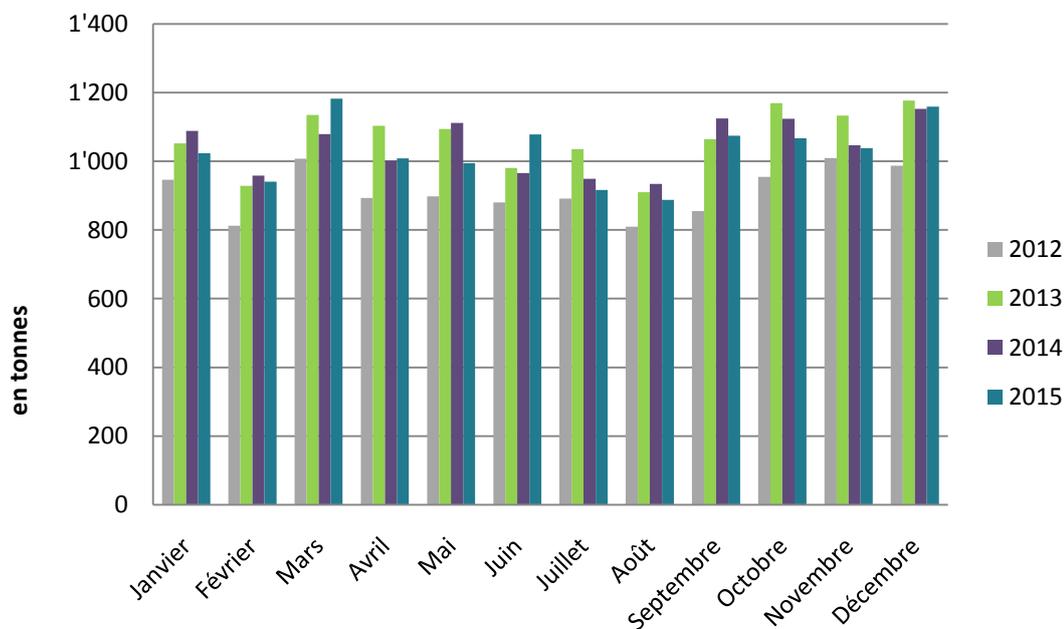
CUMUL DES TONNAGES



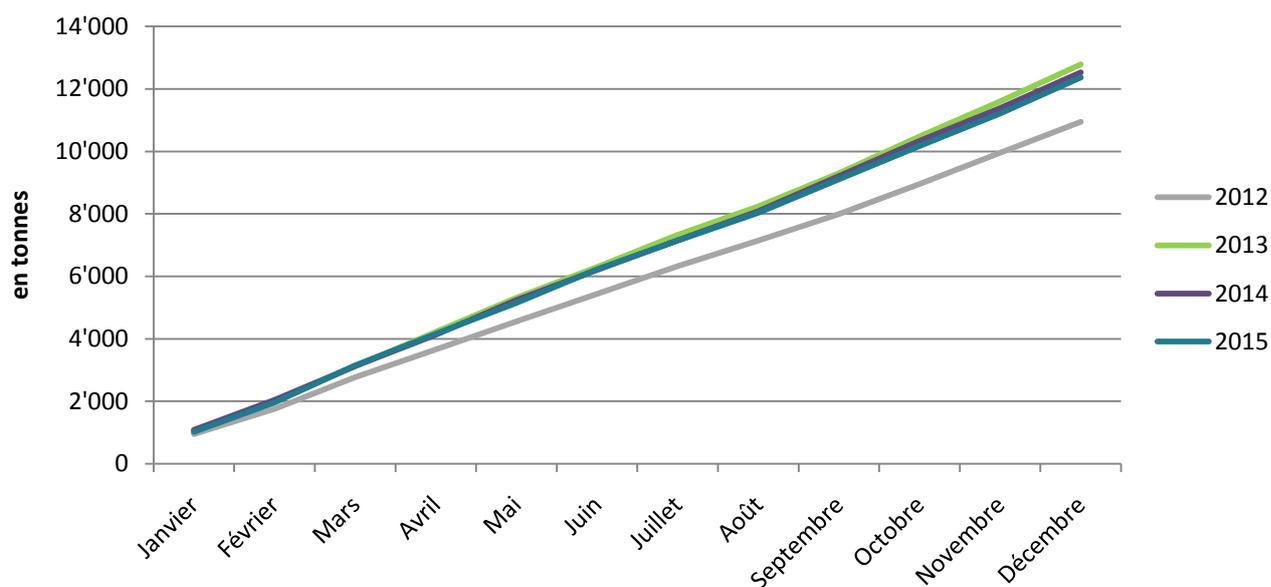
PAPIER-CARTON COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Cela fait maintenant 3 ans que la barre des 12'000 tonnes de papier et de carton est atteinte. En effet, en 2015 ce sont **12'371.94 tonnes** de papier et carton qui ont été collectées, ce qui représente une diminution de 163.64 tonnes par rapport à 2014, soit 1.32% de moins.



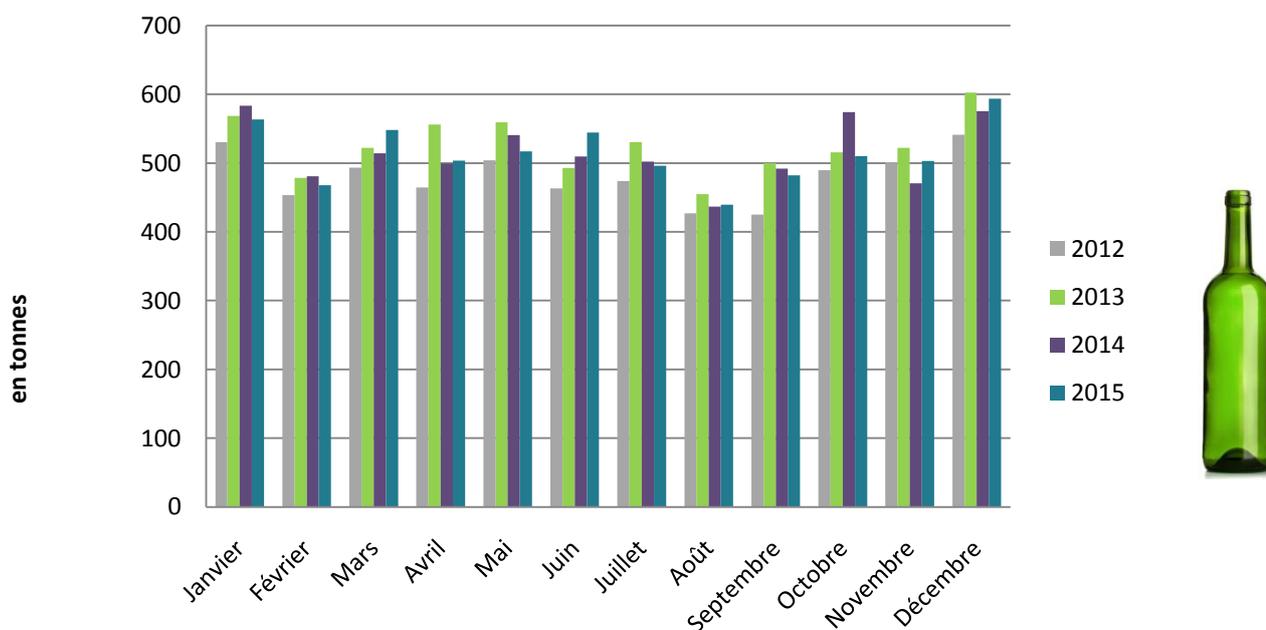
CUMUL DES TONNAGES



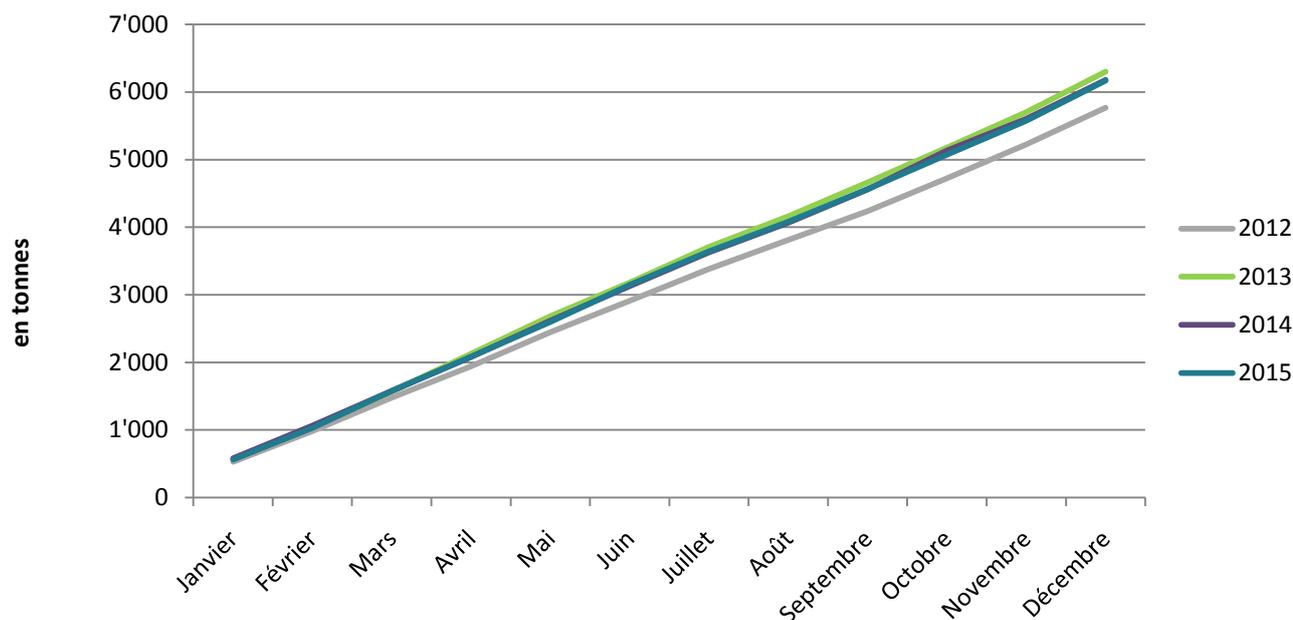
VERRE COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

6'169.78 tonnes de verre ont été collectées, en 2015, ce qui signifie une diminution de 9.72 tonnes par rapport à 2014, soit une baisse de 0.16%. La quantité de verre collectée en 2015 demeure toutefois en augmentation de 402.20 tonnes par rapport à 2012, soit une hausse de 6.97%.



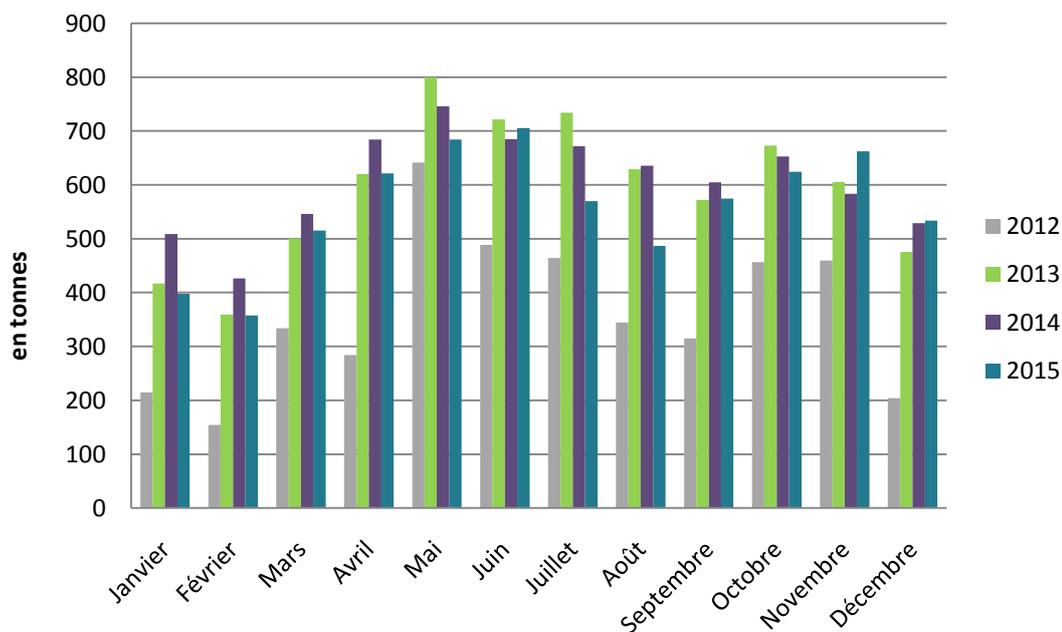
CUMUL DES TONNAGES



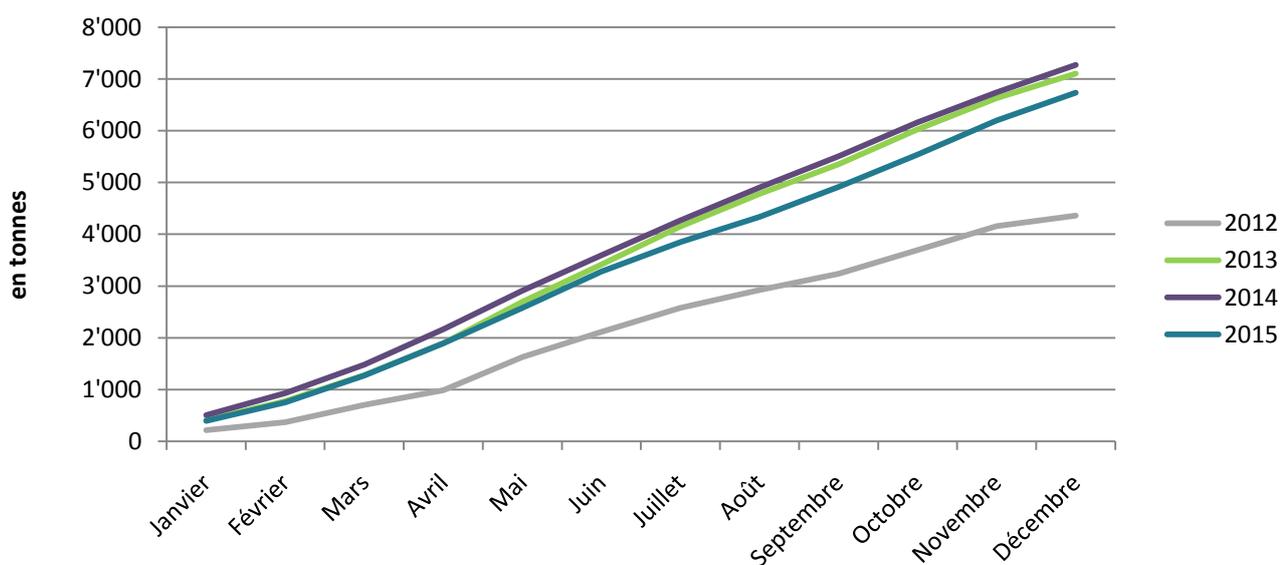
DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

La collecte des déchets végétaux en porte-à-porte a stoppé sa forte progression constatée durant les 2 années précédentes et accuse une baisse de 8% par rapport à 2014. L'année 2015 a en effet été marquée par de fortes chaleurs et un été sec, ce qui a un impact sur les végétaux collectés. Les déchets indésirables auront été cette année encore problématiques.



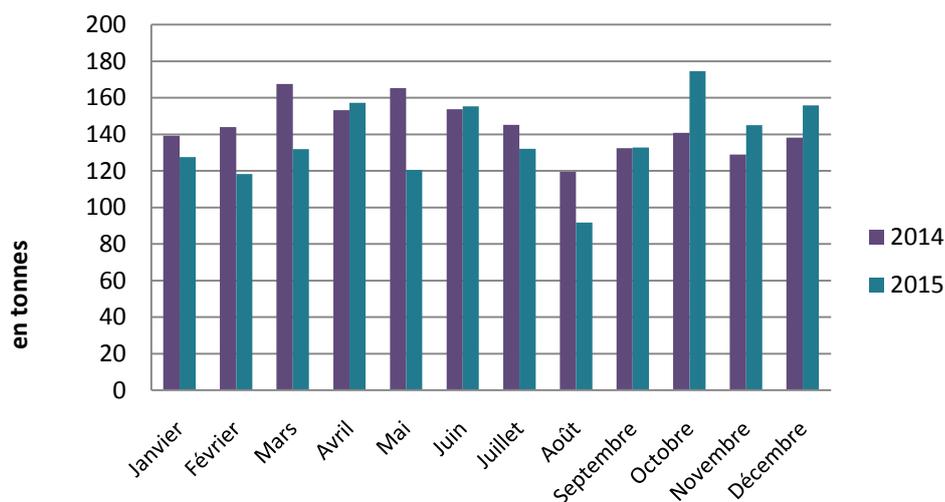
CUMUL DES TONNAGES



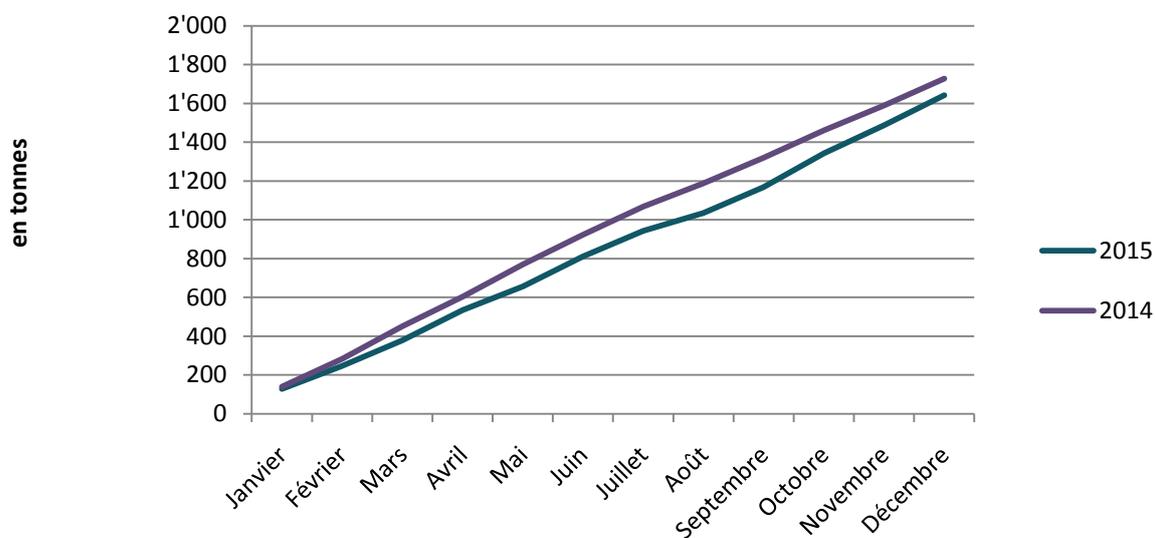
DÉCHETS HUMIDES ET RAPIDEMENT FERMENTESCIBLES (LAVURES)

COLLECTE MENSUELLE

Les lavures (restes de repas crus et cuits), font l'objet de ramassages spécifiques auprès des entreprises telles que les restaurants, les écoles et les cantines. Le calcul des poids moyens collectés est basé sur une estimation par conteneur. Cette moyenne ayant évolué (72kg par conteneur) et pour permettre une comparaison, seule l'année 2014 a été convertie avec le nouveau poids moyen. La quantité collectée de lavures est en diminution de 85 tonnes, en 2015, soit une baisse de 4.9% du volume collecté.



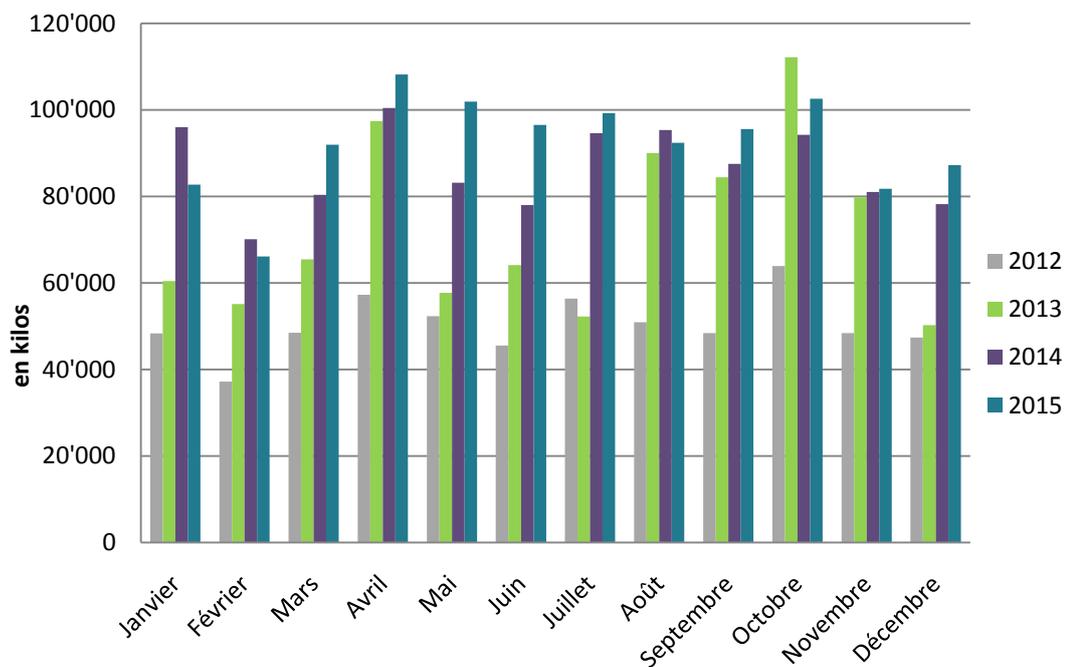
CUMUL DES TONNAGES



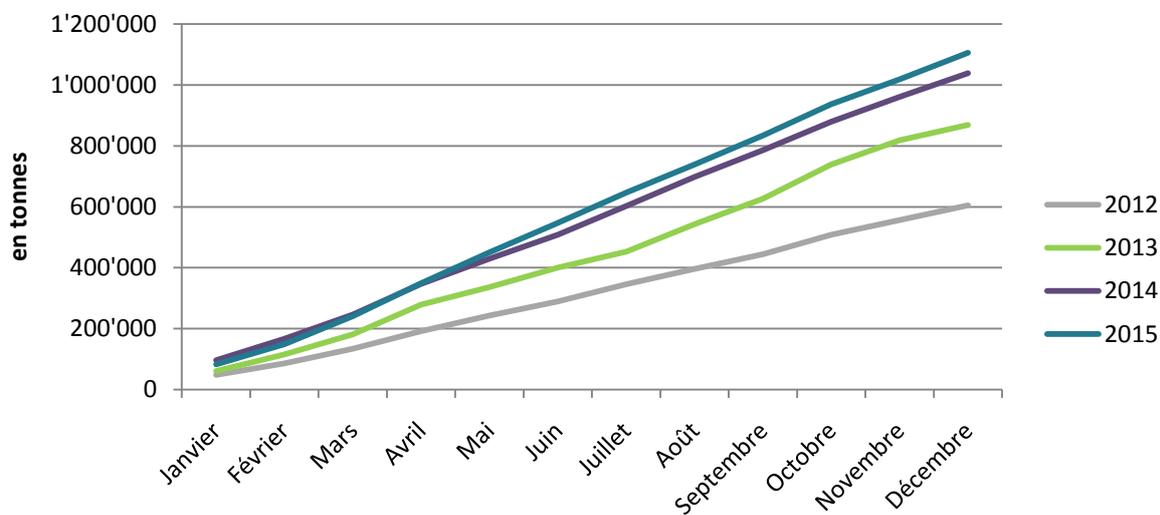
LA COLLECTE DE TEXTILES

COLLECTE MENSUELLE

Les textiles sont collectés au profit des associations caritatives Textura, Texaid et Terre des Hommes. En 2015, ce sont **1106.30** tonnes de textiles qui ont ainsi été collectées, ce qui représente une augmentation de près de 6% par rapport à 2014 (67 tonnes).



CUMUL DES TONNAGES

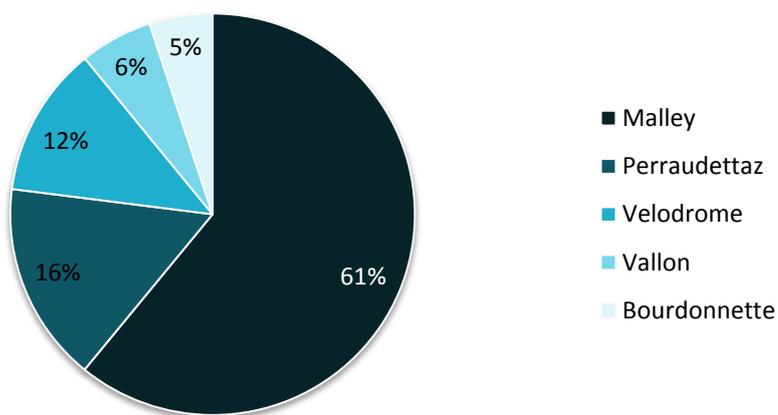


DES DÉCHÈTERIES AU SERVICE DE LA POPULATION...

LES DÉCHÈTERIES DE QUARTIER

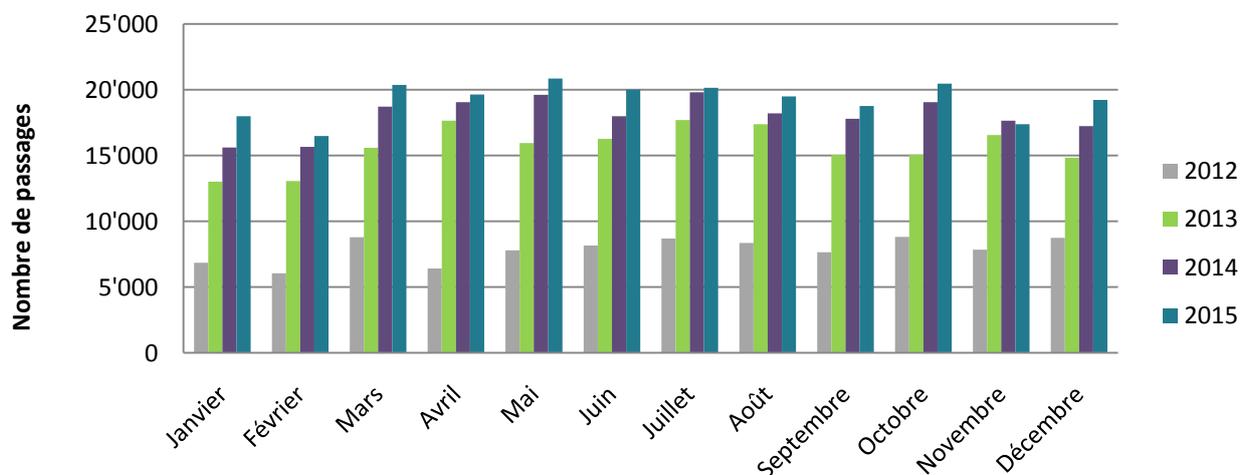
Les 5 déchèteries fixes qui sont à disposition de la population acceptent tous les types déchets. Deux d'entre elles sont intercommunales, Malley étant partagée avec les communes de Prilly et Renens, et la Perraudettaz, partagée avec les communes de Pully et Paudex. Les déchèteries du Vélodrome, du Vallon et de la Bourdonnette sont, quant à elles, à disposition de la population lausannoise uniquement.

Fréquentation par déchèteries de quartier



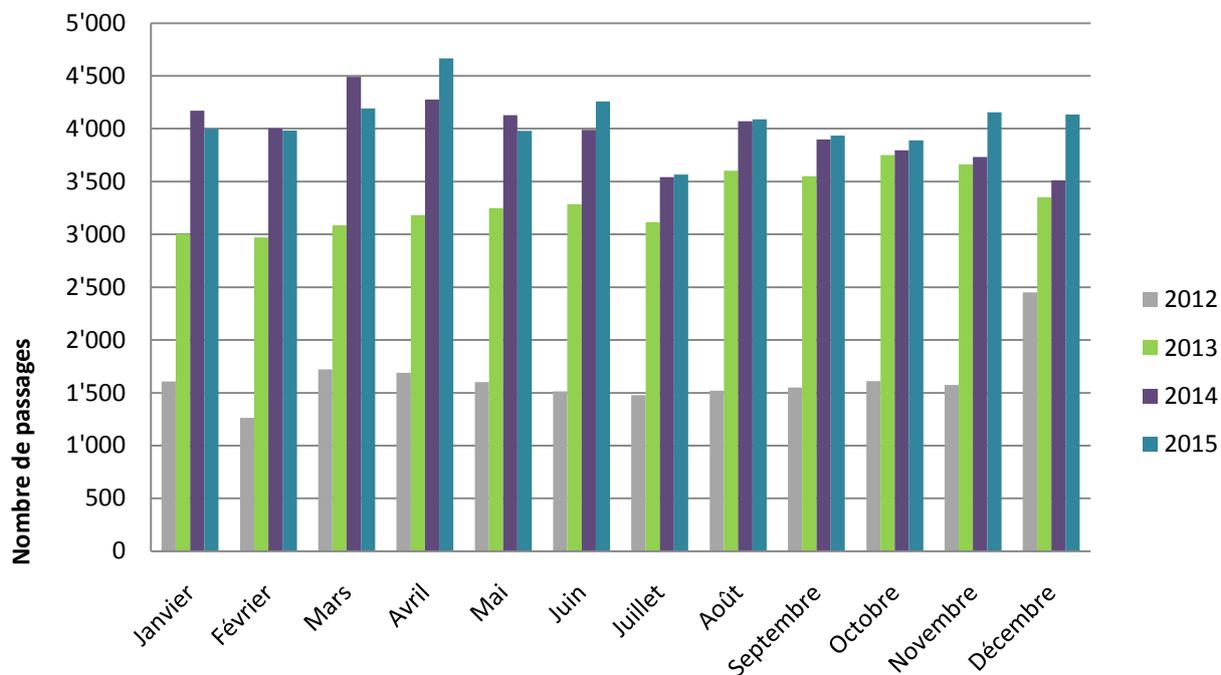
FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES DE QUARTIER

Durant l'année 2015, les déchèteries de quartier ont enregistré **230'866 passages**, soit une hausse de la fréquentation de 7% par rapport à 2014. 140'616 visiteurs ont été enregistrés à la seule déchèterie de Malley, soit 61% de tous les passages. La hausse de fréquentation est répartie sur toutes les déchèteries et tend à se stabiliser.



FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES MOBILES

Avec une moyenne mensuelle de 4'000 passages, la fréquentation des déchèteries mobiles s'est stabilisée en 2015 (+3% par rapport à 2014). Durant l'année 2015, ce sont **48'842** passages qui ont été enregistrés dans les déchèteries mobiles.



DÉCHETS COLLECTÉS PAR APPORT VOLONTAIRE

TAUX DE COLLECTE SÉPARÉE

Le taux de collecte séparée met en relation la quantité de déchets incinérés avec la quantité de certains types de déchets recyclés.

La quantité de déchets destinés à l'incinération, collectés en porte-à-porte ou amenés en apport volontaire dans les déchèteries, a diminué de 37% entre 2012 et 2015. Dans la même période, la part des déchets recyclés sur laquelle est basé le calcul du taux de collecte séparée, a augmenté de 20%. Les ordres de grandeur constatés au moment du changement de système tendent à se pérenniser.

Le tableau ci-dessous montre les quantités de déchets par an entre 2012 et 2015 :

	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères + entreprises	42'768.26	24'825.52	25'629.21	25'861.99
Déchets volumineux	816.40	1'457.68	1'606.94	1'417.41
Déchets végétaux	4'560.06	7'265.41	7'398.87	6'713.21
Papier et carton	12'812.66	14'632.72	14'790.46	14'274.40
Verre	6'765.15	7'653.64	7'073.00	7'948.82
Métaux	1'368.44	1'511.61	1'621.09	1'723.62
Ferraille	158.41	333.57	329.03	351.56
Plastique	361.06	513.36	356.19	276.58
Total incinérables	43'584.66	26'283.20	27'236.15	27'279.40
Total recyclables	26'025.78	31'910.31	31'568.64	31'288.19
Taux de collecte séparée	37.39%	54.83%	53.68%	53.42%

PART DE DÉCHETS NON CONFORMES

Les déchets voués à l'incinération doivent être mis dans un sac taxé blanc et vert et déposés dans un conteneur. Les déchets déposés en vrac dans les conteneurs, les sacs noirs ou encore les déchets déposés à côté des conteneurs ou dans la rue, sont donc considérés comme des déchets non conformes.

TAUX DE DÉCHETS NON CONFORMES

Le calcul s'effectue à l'aide de deux camions de collecte, le premier ramasse les déchets conformes, suivi par un deuxième camion dans lequel sont chargés les déchets non conformes. Cette analyse est effectuée une fois par année. En 2015, elle a eu lieu en novembre.

RÉSULTATS

L'analyse des données permet de calculer le taux de non-conformité en divisant le poids des déchets non conformes (5.78 tonnes) par le poids des déchets collectés (169.28 tonnes). Le résultat de la commune de Lausanne atteint en moyenne 3.41% en 2015. Ce taux est stable par rapport à l'an dernier qui se situait en moyenne à 3.31%.

Les déchets urbains déposés dans les corbeilles de rue ne sont pas compris dans cette analyse.

ASPECTS FINANCIERS

PRINCIPE DE FINANCEMENT LIÉ À L'INTRODUCTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

En reprenant le principe du pollueur payeur, le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit que le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination par le biais d'une taxe de base, d'une taxe proportionnelle à la quantité de déchets et de taxes spéciales.

RAPPEL DES PRINCIPES DE FINANCEMENT LIÉ À LA TAXE DE BASE

Les propriétaires d'immeubles paient une taxe de base annuelle par m³ du volume total de l'immeuble admis par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA). Cette dernière, fixée initialement à Fr. 0.26 HT, a été diminuée de 1 centime chaque année en fonction des résultats financiers pour finalement atteindre Fr. 0.24 HT en 2015.

Le système prévoit deux possibilités d'exonération partielle, l'une pour les immeubles qui comprennent des locaux ou des espaces dont le plafond est à une hauteur moyenne de vide intérieur supérieure à 4 mètres et l'autre pour les entreprises éliminant la totalité de leurs déchets par leurs propres moyens.

TAXE DE BASE - PAR M³

Les produits liés à la taxe de base se montent à Fr. 11'410'343.35 pour l'année 2015, montant en diminution de Fr. 438'620.40 par rapport à l'année 2014, soit une diminution de 4% par rapport au montant encaissé en 2014 (Fr. 11'848'963.80). Cette diminution peut être expliquée par différents éléments, notamment la diminution du taux de la taxe de base, la prise en considération tardive d'exonérations accordées conformément au règlement sur la gestion des déchets (hauteur de plafonds supérieure à 4m ou entreprise éliminant par ses propres moyens la totalité de ses déchets) et des pertes sur débiteurs enregistrées sur cet exercice.

RAPPEL DES PRINCIPES DE FINANCEMENT LIÉ À LA TAXE PROPORTIONNELLE

Les périmètres de gestion des déchets GEDREL, VALORSA et SADEC, se sont associés, pour développer un concept régional harmonisé de gestion des déchets et ont été rejoints par les périmètres GedeRiviera et GedeChablais. Actuellement, ce sont 177 communes qui utilisent les sacs taxés.

Pour rappel, le prix des sacs taxés est fixé à Fr. 1.- pour les sacs de 17 litres, Fr. 2.- pour les sacs de 35 litres, Fr. 3.80 pour les sacs de 60 litres et Fr. 6.- pour les sacs de 110 litres.

RÉTROCESSION LIÉE AUX SACS TAXÉS

La rétrocession des montants encaissés se fait en fonction des tonnages de sacs blancs collectés pour le compte des différentes communes adhérant au concept. Pour la commune de Lausanne, les produits liés à la vente des sacs taxés se montent, en 2015, à Fr. 6'398'015.68 soit une légère diminution de 2% par rapport à 2014 (Fr. 6'547'712.85).

RECETTE LIÉE AUX ENTREPRISES COLLECTÉES AU POIDS

Les entreprises peuvent bénéficier d'une collecte spécifique en conteneurs pesés. Leurs conteneurs sont équipés d'une puce pour être reconnus par le camion de collecte et permettre le pesage des déchets collectés. Ce système est directement relié à un programme qui permet la facturation de cette prestation à l'entreprise concernée.

Durant l'année 2015, ce sont quelques 459 entreprises qui ont sollicité ce système (461 entreprises en 2014). La taxation des déchets collectés au poids se traduit, pour l'année 2015, par la somme de Fr. 2'272'551.27, montant en hausse de 16% par rapport à 2014 (Fr. 1'956'879.95).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de tenir compte de certaines situations particulières où la production des déchets augmente, Lausanne a introduit des mesures d'accompagnement. Ainsi, la naissance d'un enfant donne droit à la remise d'un lot de sacs gratuits de manière à compenser la quantité de déchets produits par les enfants en bas âge (langes). De même, les personnes souffrant d'incontinence, au sens de la LAMal, peuvent aussi recevoir des sacs gratuits. Les informations pratiques peuvent être obtenues auprès du service des assurances sociales.

Durant l'année 2015, ce sont **1'300 lots de 80 sacs** de 35 litres et **315 lots de 160 sacs** de 17 litres qui ont été remis à des familles accueillant un nouveau-né. Les personnes souffrant d'incontinence, au sens de la LAMal, ont, quant à elles, reçu **457 lots de 50 sacs** de 35 litres et **139 lots de 100 sacs** de 17 litres.

Les sacs distribués durant l'année 2015 constituent une dépense totale de Fr. 318'000.-, ce qui représente une hausse de Fr. 17'480.- par rapport à 2014.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les habitants y compris les enfants, reçoivent une **subvention annuelle** de 80 francs. Ce montant est, en règle générale, équivalent ou supérieur au montant nécessaire au paiement des nouvelles taxes.

LES SURVEILLANTS DE LA PROPRETÉ

La fonction de surveillant de la propreté est exercée par des collaborateurs du service d'assainissement d'une part et du service des routes et de la mobilité d'autre part. Cette tâche, remplie conformément au règlement cantonal en vigueur depuis 2006, a connu une recrudescence en 2013 avec l'introduction du nouveau règlement communal et le système de la taxe au sac. Le rôle des surveillants est de veiller à la propreté et à la qualité du domaine public sur le territoire communal lausannois en relevant les situations illégales. Une enquête est menée pour identifier l'auteur de l'infraction et cette procédure débouche soit sur un avertissement soit sur une dénonciation remise à la commission de police.

SACS NON CONFORMES ET DÉNONCIATIONS À LA COMMISSION DE POLICE

Au cours de l'année 2015, **86,7 tonnes** de déchets non conformes destinés à l'incinération ont été collectées, sans compter tous les déchets pouvant être valorisés (ferraille, batteries, PET etc.). **3'994 sacs** non conformes ont été autopsiés générant **64 avertissements** et **261 dénonciations** transmises à la commission de police. La majorité des cas concerne l'utilisation de sacs non conformes.

En comparaison, au cours de l'année 2014, 107 tonnes de sacs non conformes avaient été collectées et inspectées, **240 avertissements** ont été envoyés à des habitants et **334 dénonciations** ont été transmises à la commission de police.

ORDONNANCES PÉNALES PRONONCÉES PAR LA COMMISSION DE POLICE

156 ordonnances pénales ont été prononcées au 31 décembre 2015 (312 en 2014), pour lesquelles des amendes ont été envoyées, et des frais y relatifs facturés par le service d'assainissement. Ce chiffre va encore évoluer en fonction des décisions qui seront prises par la commission de police sur les dénonciations effectuées en fin d'année 2015 et pour lesquelles les dossiers ne sont pas encore clôturés.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

APPELS TÉLÉPHONIQUES ET E-MAILS

21'671 appels ont été enregistrés par le Centre Intercommunal de Gestion des Déchets (CID), soit une légère diminution par rapport à 2014 (28'039 appels enregistrés).

Quant aux courriels, **856 messages** ont été traités en 2015, nombre également en diminution par rapport à 2014 (1'200).

CORBEILLES DE RUE

La quantité de déchets collectés dans les corbeilles de rue a augmenté en moyenne de 7% entre 2014 et 2015, soit de 49 tonnes. La collecte des corbeilles de rue se monte à 733.76 tonnes pour 2015. En 2013, 20% des 1'300 corbeilles que compte l'équipement lausannois débordaient quotidiennement. La situation s'est stabilisée grâce aux mesures prises et en 2015 la part des corbeilles qui débordent se monte à 6%.

DÉCHETS EN ENTRÉE DE STEP

Les déchets interceptés à l'entrée de la STEP de Vidy ont connu une recrudescence en 2015 et se chiffrent à 634.52 tonnes. Cette quantité représente une augmentation de 9% en comparaison à 2012, année précédant l'introduction de la taxation des déchets et de 3% par rapport à 2014.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES ENFANTS

Durant l'année, le Service d'assainissement a collaboré avec le Service accueil de jour de l'enfance pour réaliser un projet nommé Trigolo. Des mini déchèteries ont été installées dans les garderies de la ville pour agrémenter le coin cuisine et le coin marchand. Ainsi, les enfants sont sensibilisés, dès leur plus jeune âge, au tri des déchets et se familiarisent avec la signalétique propre à la Ville de Lausanne.

FILM SUR LE LITTERING

Au printemps, le service s'est associé au Service des routes et de la mobilité (RM) et au Service des parcs et domaine (SPADOM) pour réaliser un film sur le littering chapeauté par l'association à but non lucratif *A la Vista*. Ce film a été diffusé à plusieurs reprises sur la chaîne de télévision régionale *La Télé* les samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre. Cette collaboration a permis d'apporter un éclairage sur les problèmes de littering et la nécessité de les enrayer. Elle a également permis de toucher un public large et composé de toutes les tranches d'âge.

RESSOURCERIE

En fin d'année, le Service d'assainissement a démarré une réflexion pour la création d'une ressourcerie au Centre intercommunal de gestion des déchets (CID) permettant aux citoyennes et aux citoyens de donner leurs objets inutilisés plutôt que de les jeter et ainsi leur offrir une deuxième vie. Ce projet qui permet de meubler des logements sociaux et de récupérer des jouets à l'attention des enfants de familles défavorisées, sera pérennisé malgré la restructuration et les changements de service.

MARATHON DE LAUSANNE

Le service a renforcé la sensibilisation durant le marathon de Lausanne qui s'est tenu en octobre. Des cibles ont été apposées sur les conteneurs pour inciter les coureurs et le public à « viser juste » avec leurs déchets. Le but était de renforcer la prévention sur la gestion des déchets tout en gardant un caractère ludique et sportif propre à cette manifestation.

NOUVEAU SERVICE

SERVICE DE LA PROPRETÉ URBAINE

Dès le 1er janvier 2016, le Service de la propreté urbaine perpétuera l'héritage reçu du Service d'assainissement et de la division entretien du domaine public du Service des routes et de la mobilité, tout en apportant un souffle de nouveauté à ce secteur d'activités. Ce nouveau service a vu le jour afin de mieux répondre aux attentes croissantes des usagers et aux enjeux actuels en matière de gestion des déchets. C'est pourquoi les activités liées à la propreté du domaine public et à la gestion des déchets initialement réparties entre plusieurs entités administratives ont été regroupées au sein du Service de la propreté urbaine.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour plus d'informations <http://www.lausanne.ch/proprete-urbaine>

Lausanne, le 20 avril 2016